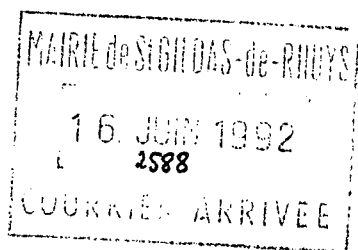


MAIRIE
DE
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
MORBIHAN

Saint-Gildas-de-Rhuys, le

Code Postal : 56730
Téléphone 97.45.23.15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE



Présence d'animaux sur les plages
et le Port aux Moines
Pratique du Moto-Cross
Transistors

Le Maire de la Commune de SAINT GILDAS DE RHUYS,

VU les articles L 181-38 et suivants du Code des Communes,

ARRETE

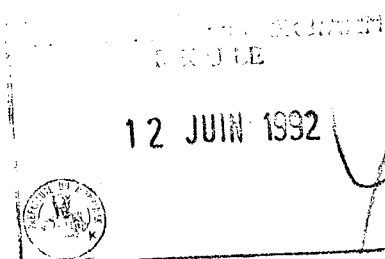
Article 1 : A compter de ce jour, est interdite sur toutes les plages de la Commune et au Port aux Moines, la présence de tous animaux domestiques, particulièrement les chiens même tenus en laisse.

Article 2 : Pendant la même période, l'usage d'appareils d'audition radio est interdit sur toutes les plages de la Commune.

Article 3 : Est interdit également sur les plages, les dunes, leurs alentours et les sentiers pédestres (Le Grand Mont, Port Maria, etc...) la présence de tout engin motorisé et de bicyclettes.

Article 4 : Toute infraction à ce présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois.

Article 5 : MM. Les Gendarmes, le Garde-Champêtre, les C.R.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.



Publié le 9 juin 1992

Fait à SAINT GILDAS DE RHUYS,
Le 9 JUIN 1992,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
J. CEZARD.

